

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

OBJET :

Séance du : mercredi 22 février 2023

**ADOPTION DE TARIFS
AU BUDGET EAU ET
BUDGET PRINCIPAL
(CONSERVATOIRE DE
MUSIQUE, EBAG, CLSH
ET BUTOR)**

Convocation du : 15 février 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2023_0008

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Dominique LACHENAL par Michel BOUCHER, Louiza LOUNIS par Christian DUPESSEY, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Claude ANTHONIOZ par Paulette CLERC, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :

François LIERMIER, Christian AEBISCHER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Matthieu LOISEAU, Pascale MAYCA, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT

Différents tarifs à appliquer par Annemasse-Agglo doivent être actualisés pour le budget de l'eau et le budget principal, dans les conditions définies dans les documents annexés à la présente délibération, à savoir :

- Au service de l'eau, des tarifs qui n'ont pas fait l'objet d'un vote au conseil communautaire de décembre 2022 en raison d'un erreur matérielle. Il s'agit notamment de créer de nouveaux tarifs pour l'individualisation des compteurs et de réévaluer des coûts de prestation de service (+4 %).
- A l'École des Beaux Arts du Genevois (EBAG), des tarifs de la saison 2023-2024 avec une hausse de +3 % par rapport à la saison précédente.
- Au Conservatoire de musique, des tarifs de la saison 2023-2024 avec une hausse de +4 % par rapport à la saison précédente.
- A l'Archipel Butor et au Centre de loisirs sans hébergement de La Bergue, correction d'erreurs matérielles survenues dans la délibération de décembre 2022 (réintégration des tarifs 3, 4 et 5 semaines consécutives pour le Centre de loisirs et correction de problèmes d'affichage sur deux lignes de tarif de l'Archipel Butor).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,
DECIDE :

D'APPROUVER les nouveaux tarifs du budget eau à appliquer à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération et en complément de la délibération n°CC_2022_0141 du 7 décembre 2022,

D'APPROUVER les nouveaux tarifs de l'Ecole des Beaux-Arts du Genevois (EBAG) et du Conservatoire de musique, à appliquer à compter de la saison 2023-2024 conformément aux tableaux joints en annexe de la présente délibération,

D'APPROUVER les tarifs du Centre de Loisirs sans hébergement de La Bergue à appliquer à partir du 1^{er} mars 2023 conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération,

D'APPROUVER la correction de l'erreur d'affichage survenue sur deux lignes de tarif de l'Archipel Butor conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération.

Pour le président et par délégation,

Signé par :  ARNEHISI
Date : 24/02/2023
Qualité : Agglo - Délégué Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Désignation	Unité	Tarif à partir de 2023	Commentaires	Envoiyé en préfecture le 24/02/2023 Reçu en préfecture le 24/02/2023	Evolution S'LO
Coût horaire pour prestation de service				Publié le	ID : 074-200011773-20230224-CC_2023_0008-DE
Heures normales (par heure)	Heure	25,44 €	le coût horaire de la main d'œuvre est calculé sur la moyenne des taux horaires moyens de chaque agent travaillant dans le service techn.de distribution de l'eau	24,46 €	4,00%
Majoration Heures week end, nuit et jours fériés	% du coût horaire main d'œuvre	100% du tarif heures normales			
Coût des démarches et déplacement d'un agent pour la relève d'un compteur, après 3 (trois) passages consécutifs sans relève réelle	Forfait	42,85 €	en application de l'article 15 du règlement de service	41,20 €	4,00%
Divers					
Contrôle des installations privées en cas d'utilisation d'une autre ressource d'eau	Forfait	42,85 €	en application de l'article 37 du règlement de service	41,20 €	4,00%
Contre-visite sur des installations privées non conforme (protection du réseau public non garanti)	Forfait	42,85 €	conformément à l'article 37 du règlement de service	41,20 €	4,00%
Frais de gestion sur les fournitures et prestations externalisées (travaux réalisés par prestataire)	%	22,00 €	majoration du prix d'achat pour frais d'approvisionnement et de stockage ou du prix de la prestation pour gestion administrative les fournitures ne figurant pas aux présent tarifs seront facturées au prix d'achat avec ce coefficient	22,00 €	0,00%
Frais d'études et de gestion d'un sinistre sur le réseau (exemple détérioration d'un branchement) causé par un tiers	Forfait	321,36 €	hors frais de remise en état qui seront facturés au réel	309,00 €	4,00%
Travaux réalisés par prestataire externe	Au réel	Frais réels*		Frais réels*	

Désignation	Unité	Tarif à partir de 2023	Commentaires	Evolution
Individualisation des compteurs : instruction technique et administratives des demandes d'individualisation				Envoyé en préfecture le 24/02/2023 Reçu en préfecture le 24/02/2023 Publié le ID : 074-200011773-20230224-CC_2023_0008-DE
De 0 à 10 logements	Unité	100,00 €		nouveau tarif
De 11 à 20 logements	Unité	200,00 €		nouveau tarif
De 21 à 50 logements	Unité	300,00 €		nouveau tarif
A partir de 51 logements	Unité	400,00 €		nouveau tarif
Tarifs divers				
Fourniture de petites pièces de plomberie	Forfait	20,00 €		nouveau tarif
Fourniture d'une bouche à clé	Forfait	90,00 €		nouveau tarif
Etude comprenant le devis, le suivi administratif et technique pour la pose de compteur de diamètre supérieur ou égal à 25 mm	Forfait	150,00 €		nouveau tarif
Refacturation des frais d'occupation du domaine public	Au réel	Frais réels*		nouveau tarif
Installation de chantier (panneaux, déviation, barrières...)	Forfait	200,00 €		nouveau tarif

ECOLE DES BEAUX-ARTS DU GENEVOIS

A PARTIR DE SEPTEMBRE 2023

ADULTES
Cours 5h00 estampe (15 séances - 75h)
Cours 2h30 hors modèle vivant et modelage (30 séances - 75h)
Cours 2h30 avec modèle vivant ou modelage (30 séances - 75h)
Cours 3h00 - peinture à l'huile, gravure, sculpture (30 séances - 90h)
Ateliers journée peinture à l'eau / peinture à huile (30 séances - 180h)
Ateliers journée samedi (estampe, création, dessin extérieur, labo dessin-peinture) - 10 séances - 60h
Cours Histoire de l'art - auditeurs libres 2h (24 à 30 séances)
Conférences Histoire de l'art 1h30 (8 séances)

TARIF FORFAITAIRE				
ELEVES ANNEMASSE AGGLO		ELEVES DES COMMUNES EXTERIEURES		AUGMENTATION APPLIQUEE
Rappel 2022-2023	2023-2024	Rappel 2022-2023	2023-2024	
Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel	
349€	359€	515€	530€	hausse 3%
349€	359€	515€	530€	hausse 3%
349€	370€	515€	546€	hausse 6%
419€	431€	617€	636€	hausse 3%
416€	441€	615€	652€	hausse 6%
279€	287€	412€	424€	hausse 3%
109€	112€	134€	138€	hausse 3%
56€	58€	83€	85€	hausse 3%

ENFANTS ET JEUNES
Petite enfance - cours "BéBéBozarts" 1h (15 séances - 15h)
Cours 2h (30 séances - 60h)

TARIF HORAIRE				
ELEVES ANNEMASSE AGGLO		ELEVES DES COMMUNES EXTERIEURES		AUGMENTATION APPLIQUEE
Rappel 2022-2023	2023-2024	Rappel 2022-2023	2023-2024	
Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel	
36€	38€	64€	68€	hausse 6%
181€	186€	289€	298€	hausse 3%

SECTEUR PREPARATION AUX FILIERES ARTISTIQUES
Module préparatoire - option lourde / option légère (30 séances)
Classe préparatoire: frais de scolarité - élèves non boursiers
----- élèves boursiers échelons 0 bis à 5
----- élèves boursiers échelons 6 et 7
Classe préparatoire : frais de dossier de candidature au concours d'admission

TARIF HORAIRE				
ELEVES ANNEMASSE AGGLO		ELEVES DES COMMUNES EXTERIEURES		AUGMENTATION APPLIQUEE
Rappel 2022-2023	2023-2024	Rappel 2022-2023	2023-2024	
Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel	Tarif annuel	
267 €	275 €	433 €	446 €	hausse 3%
984 €	984 €	984 €	984 €	pas d'augmentation
492 €	492 €	492 €	492 €	pas d'augmentation
0 €	0 €	0 €	0 €	pas d'augmentation
30 €	30 €	30 €	30 €	pas d'augmentation

STAGES ADULTES - JEUNES - BOZARTS VACANCES
Stage enfants et jeunes (Bozarts)
Stage adultes ordinaire
Stage adultes technique (infographie, bijoux, utilisation four, modèles vivants...)

TARIF HORAIRE				
ELEVES ANNEMASSE AGGLO		ELEVES DES COMMUNES EXTERIEURES		AUGMENTATION APPLIQUEE
Rappel 2022-2023	2023-2024	Rappel 2022-2023	2023-2024	
Tarif horaire	Tarif horaire	Tarif horaire	Tarif horaire	
3,07 €	3,16 €	4,88 €	5,03 €	hausse 3%
7,45 €	7,67 €	9,81 €	10,10 €	hausse 3%
10,37 €	10,68 €	13,87 €	14,29 €	hausse 3%

Forfait supplémentaire pouvant être ajouté au prix de certains stages incluant le coût de fournitures particulières nécessaires à l'activité

FORFAIT			
de 5 € à 40 €			

COÛT FACTURÉ POUR LES PRESTATIONS EXTÉRIEURES
Coût animateur périscolaire
Coût enseignant Pratiques Amateurs

TARIF HORAIRE					
Actions non conventionnées (tarif 1)		Actions conventionnées à 30% (tarif 2)		Actions conventionnées à 50% (tarif 3)	
Rappel 2022-2023	2023-2024	Rappel 2022-2023	2023-2024	Rappel 2022-2023	2023-2024
22,06 €	22,72 €				
56,77 €	58,47 €	39,74 €	40,93 €	28,39 €	29,24 €

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE D'ANNEMASSE AGGLO - PROPOSITION DE TARIFS 2023-2024

Envoyé en préfecture le 24/02/2023
 Reçu en préfecture le 24/02/2023
 Publié le
 ID : 074-200011773-20230224-CC_2023_0008-DE



Elèves demeurant sur le territoire d'Annemasse Agglo

	Elèves demeurant sur le territoire d'Annemasse Agglo													Hors Agglo
	QF <700	QF 701-900	QF 901-1100	QF 1101-1300	QF 1301-1500	QF 1501-1700	QF 1701-2000	QF 2001-2500	QF 2501-3000	QF 3001-3500	QF 3501 - 4000	QF 4001 et +		
Eveil musical, initiation et parcours découverte	56 €	94 €	103 €	113 €	125 €	137 €	151 €	166 €	208 €	260 €	298 €	343 €	374 €	
réduction 2ème inscrit - 20%	44,80 €	75,20 €	82,40 €	90,40 €	100,00 €	109,60 €	120,80 €	132,80 €	166,40 €	208 €	238,40 €	274,40 €	299,20 €	
réduction 3ème inscrit - 30%	39,20 €	65,80 €	72,10 €	79,10 €	87,50 €	95,90 €	105,70 €	116,20 €	145,60 €	182,00 €	208,60 €	240,10 €	261,80 €	
Formation musicale	75 €	127 €	140 €	153 €	178 €	202 €	229 €	256 €	322 €	361 €	380 €	406 €	468 €	
réduction 2ème inscrit - 20%	60,00 €	101,60 €	112,00 €	122,40 €	142,40 €	161,60 €	183,20 €	204,80 €	257,60 €	288,80 €	304,00 €	324,80 €	374,40 €	
réduction 3ème inscrit -30%	52,50 €	88,90 €	98,00 €	107,10 €	124,60 €	141,40 €	160,30 €	179,20 €	225,40 €	252,70 €	266,00 €	284,20 €	327,60 €	
Forfait 1 instrument cours instrument ou chant + cours collectifs obligatoires	131 €	220 €	242 €	266 €	306 €	352 €	404 €	464 €	534 €	614 €	692 €	749 €	955 €	
réduction 2ème inscrit - 20%	104,80 €	176,00 €	193,60 €	212,80 €	244,80 €	281,60 €	323,20 €	371,20 €	427,20 €	491,20 €	553,60 €	599,20 €	764,00 €	
réduction 3ème inscrit -30%	91,70 €	154,00 €	169,40 €	186,20 €	214,20 €	246,40 €	282,80 €	324,80 €	373,80 €	429,80 €	484,40 €	524,30 €	668,50 €	
Forfait 2 instruments cours 2 instruments ou chant + cours collectifs obligatoires	184 €	306 €	343 €	369 €	432 €	494 €	556 €	640 €	768 €	853 €	964 €	1 019 €	1 329 €	
réduction 2ème inscrit - 20%	147,20 €	244,80 €	274,40 €	295,20 €	345,60 €	395,20 €	444,80 €	512,00 €	614,40 €	682,40 €	771,20 €	815,20 €	1 063,20 €	
réduction 3ème inscrit -30%	128,80 €	214,20 €	240,10 €	258,30 €	302,40 €	345,80 €	389,20 €	448,00 €	537,60 €	597,10 €	674,80 €	713,30 €	930,30 €	
Location tarif progressif en fonction du QF	47 €	75 €	94 €	112 €	131 €	150 €	159 €	168 €	187 €	206 €	225 €	243 €	281 €	

4% d'augmentation pratiqué par rapport à l'année N-1

E
N
F
A
N
T
S



		Annemasse Agglo		Hors Agglo	4% d'augmentation pratiqué par rapport à l'année N-1	
A D U L T E S (1 8 a n s e t) +		Elèves demeurant sur le territoire d'Annemasse Agglo	tarifs réduits	Elèves demeurant hors Agglo		
		Formation musicale	329 €	164 €		468 €
		réduction 2ème inscrit - 20%	263,20 €	131,20 €		374,40 €
		réduction 3ème inscrit -30%	230,30 €	114,80 €		327,60 €
		Forfait 1 instrument cours instrument ou chant + cours collectifs obligatoires	728 €	364 €		1 104 €
		réduction 2ème inscrit - 20%	582,40 €	291,20 €		883,20 €
		réduction 3ème inscrit -30%	509,60 €	254,80 €		772,80 €
		Forfait 2 instruments Cours 2 instruments ou chant + cours collectifs obligatoires	936 €	468 €	1 529 €	
	réduction 2ème inscrit - 20%	748,80 €	374,40 €	1 223,20 €		
	réduction 3ème inscrit -30%	655,20 €	327,60 €	1 070,30 €		
	Location	281 €	140 €	281 €		

		Elèves demeurant sur le territoire d'Annemasse Agglo et hors agglo			4% d'augmentation pratiqué par rapport à l'année N-1	
A U T R E S	TARIFICATION PARTICULIERE					
		Forfait 1 instrument si Adhésion à une pratique collective amateur partenaire du conservatoire	enfants	393 €		
			adultes	468 €		
		Pratique collective seule (ateliers, orchestres, big band, chœur), prix par atelier	94 €			
		stages	enfants	21 € / jour		
			adultes	31 € / jour		
		TARIFICATION PARTICULIERE	Elèves du conservatoire	tarif normal		tarif réduit
		concert	gratuit	10 €	7 €	
	conférences	gratuit	7 €	5 €		

tarif réduit : titulaires minima sociaux, demandeurs d'emploi, étudiants



ANNEXE CENTRE AERE PIERRE MARTIN

Tarifs à compter du 1er mars 2023

Tarifs Habitants Annemasse Agglo

	Demi-journée sans repas		Journée		5 jours (semaine)		Tarif 3 semaines consécutives		Tarif 4 semaines consécutives		Tarif 5 semaines consécutives	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Quotient Familial												
Entre 0 et 800 €	4,80 €	4,99 €	9,60 €	9,98 €	48,00 €	49,92 €	122,40 €	127,30 €	163,20 €	169,73 €	204,00 €	212,16 €
Entre 801 et 1200 €	6,45 €	6,71 €	12,90 €	13,42 €	64,50 €	67,08 €	164,50 €	171,05 €	219,30 €	228,07 €	274,15 €	285,09 €
Entre 1201 et 1600 €	8,15 €	8,48 €	16,30 €	16,95 €	81,50 €	84,76 €	207,80 €	216,14 €	277,10 €	288,18 €	346,30 €	360,23 €
Entre 1601 et 2000 €	9,65 €	10,04 €	19,30 €	20,07 €	96,50 €	100,36 €	246,10 €	255,92 €	328,10 €	341,22 €	410,10 €	426,53 €
Entre 2001 et 2500 €	11,30 €	11,75 €	22,60 €	23,50 €	113,00 €	117,52 €	288,15 €	299,68 €	384,20 €	399,57 €	480,25 €	499,46 €
Entre 2501 et 3000 €	13,00 €	13,52 €	26,00 €	27,04 €	130,00 €	135,20 €	331,50 €	344,76 €	442,00 €	459,68 €	552,50 €	574,60 €
Entre 3001 et 3600 €	14,30 €	14,87 €	28,60 €	29,74 €	143,00 €	148,72 €	364,65 €	379,24 €	486,20 €	505,65 €	607,75 €	632,06 €
Supérieur ou égal à 3600 €	16,00 €	16,64 €	32,00 €	33,28 €	160,00 €	166,40 €	408,00 €	424,32 €	544,00 €	565,76 €	680,00 €	707,20 €

Tarifs Habitants Hors Annemasse Agglo

	Demi-journée sans repas		Journée		5 jours (semaine)		Tarif 3 semaines consécutives		Tarif 4 semaines consécutives		Tarif 5 semaines consécutives	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Quotient Familial												
Entre 0 et 800 €	14,50 €	15,08 €	29,00 €	30,16 €	145,00 €	150,80 €	373,60 €	384,54 €	493,00 €	512,72 €	616,25 €	640,90 €
Entre 801 et 1200 €	15,40 €	16,02 €	30,80 €	32,03 €	154,00 €	160,16 €	396,55 €	408,41 €	523,60 €	544,54 €	654,50 €	680,68 €
Entre 1201 et 1600 €	16,80 €	17,47 €	33,60 €	34,94 €	168,00 €	174,72 €	433,50 €	445,54 €	571,20 €	594,05 €	714,00 €	742,56 €
Entre 1601 et 2000 €	18,05 €	18,77 €	36,10 €	37,54 €	180,50 €	187,72 €	464,10 €	478,69 €	613,70 €	638,25 €	767,15 €	797,81 €
Entre 2001 et 2500 €	19,35 €	20,12 €	38,70 €	40,25 €	193,50 €	201,24 €	498,55 €	513,16 €	657,90 €	684,22 €	822,40 €	855,27 €
Entre 2501 et 3000 €	20,55 €	21,37 €	41,10 €	42,74 €	205,50 €	213,72 €	529,15 €	544,99 €	698,70 €	726,65 €	873,40 €	908,31 €
Entre 3001 et 3600 €	23,25 €	24,18 €	46,50 €	48,36 €	232,50 €	241,80 €	598,00 €	616,59 €	790,50 €	822,12 €	988,15 €	1 027,65 €
Supérieur ou égal à 3600 €	26,00 €	27,04 €	52,00 €	54,08 €	260,00 €	270,40 €	663,00 €	689,52 €	884,00 €	919,36 €	1 105,00 €	1 149,20 €

Frais de dossier, perçus 1 fois par an et par famille, à la première inscription :

Pour l'inscription de :	1 enfant	2 enfants	3 enfants
2022	19,35 €	26,60 €	31,30 €
2023 (inchangés)	19,35 €	26,60 €	31,30 €

Les bénéficiaires de la 1ère tranche de quotient qui perçoivent des "Bons CAF", peuvent les présenter en paiement.

L'augmentation des tarifs du centre de loisirs a été fixée + 4 % de 2022 à 2023, dans le cadre de la conclusion du renouvellement du contrat de concession avec la F.O.L 74, délégataire de la gestion (septembre 2022/août 2027)

BUDGET PRINCIPAL - ARCHIPEL BUTOR

Désignation	Tarif à partir du 01/01/2023	Tarif 2022	Variation 2022-2023	Commentaire(s)
-------------	------------------------------	------------	---------------------	----------------

Ligne de tarif figurant dans le tableau annexé à la délibération n°CC_2022_0141 du 7 décembre 2022 - A SUPPRIMER

Location pour conférence et séminaires privés d'une salle Journée	60,00 €	35,00 €	41,67%	
--	---------	---------	--------	--

Lignes de tarifs à prendre en compte en remplacement de la ligne supprimée ci-dessus

Location d'une salle pour conférences et séminaires privés (max 50 personnes) La Journée	190,00 €	190,00 €	0,00%	
Redevance d'occupation de la maison d'écrivain Michel Butor par des partenaires culturels Par semaine et par personne	60,00 €	35,00 €	41,67%	Réévaluation tenant compte de la charge réelle (logistique et fluides)